



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes : Yvelines

Question écrite n° 4622

Texte de la question

M Pierre Lequiller attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur le problème capital de l'autoroute A 14 dans sa traversée du département des Yvelines. Il approuve le principe de cette autoroute ainsi que son tracé, mais il émet des réserves très importantes sur plusieurs points, qu'il a eu l'occasion de souligner lors de la réunion de concertation avec les parlementaires, organisée par le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement. Ces réserves sont les suivantes : 1o Carrières-sur-Seine est le seul site urbanisé véritablement traversé par l'autoroute. Or la couverture est tout à fait insuffisante puisqu'elle ne porte que sur 200 mètres alors qu'il faudrait 1 250 mètres supplémentaires ; 2o il semble évident que la tranchée de l'autoroute devrait être plus profonde dans la plaine de Montesson ; 3o l'échangeur de la plaine de Montesson est indispensable car pour les communes avoisinantes, notamment Chatou et Croissy, il serait aberrant d'avoir une autoroute à proximité sans pouvoir y accéder. Si ces trois points ne sont pas résolus, le projet soulevera d'immenses oppositions. Il croit pouvoir dire que, s'ils sont résolus, la population dans son ensemble réagira de façon positive. Il a donc demandé à la SAPN de lui fournir une évaluation de ces modifications. 1. Couverture totale de la traversée de Carrières-sur-Seine. Cette couverture provoquerait un surcoût de 240 millions de francs ; 2. Abaissement du profil en long à Montesson : l'abaissement de 5 à 6 mètres coûterait 60 millions de francs ; 3. L'échangeur de Montesson : le coût serait de 14 millions de francs, mais on considère qu'un tel échangeur peut s'autofinancer. Le coût supplémentaire total de ces aménagements représenterait donc environ 315 millions de francs, soit 12,5 p 100 d'augmentation par rapport aux 2 milliards 400 millions actuellement envisagés. À Carrières-sur-Seine, c'est la vie de la population qui sera traumatisée par le passage de l'autoroute. Il lui demande donc instamment de prévoir l'augmentation, somme toute faible, par rapport au coût total du projet, qui devrait permettre d'obtenir de la part de la population et des élus une position plus favorable envers cette autoroute. Il insiste sur le fait que dans le cas contraire l'opposition au projet sera totale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le tracé actuel de la future autoroute A 14 résulte des efforts très importants consentis pour l'intégration du projet dans les sites traversés. Dans le cadre de la concertation avec les élus et les associations représentatives, un certain nombre de réunions se sont tenues, au cours desquelles ont été examinées les contraintes que la future infrastructure faisait peser sur l'environnement, notamment sur les zones urbanisées. À cette occasion, ont été préconisées les mesures qu'il convenait de retenir pour réduire ses impacts. Les caractéristiques de l'ouvrage ont été fixées dans l'avant-projet approuvé par décision ministérielle le 10 novembre 1988 et répondent au mieux à l'ensemble des propositions qui ont été émises pour améliorer son insertion. C'est ainsi que le projet comporte une couverture à Carrières-sur-Seine, dans la partie la plus sensible de la commune, ce qui constitue déjà, avec les aménagements complémentaires prévus (tels que des écrans), un effort particulier allant au-delà des strictes obligations réglementaires du maître d'ouvrage. De même a été retenu le principe de la construction d'un échangeur dans la plaine de Montesson ; la réalisation de ce dernier, qui sera différée, et sa localisation seront définies en cohérence avec les études menées à propos de

l'aménagement de ce secteur, notamment en matière de voirie. Les caractéristiques du profil en long de l'autoroute seront quant à elles étudiées au niveau du projet de détail, en fonction bien évidemment de l'avancement des projets d'aménagements locaux. Les demandes supplémentaires qui pourraient être formulées dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique en cours seront examinées très attentivement et en tenant compte à la fois de l'effort considérable déjà accompli pour l'intégration de l'autoroute dans l'environnement et de la nécessité de ne pas compromettre la réalisation de l'opération elle-même en alourdissant à l'excès le coût des travaux.

Données clés

Auteur : [M. Lequiller Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4622

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2971